

Paris, le 18 Mai 2017

Mathieu Jeandron
Directeur du Numérique pour l'Éducation
Ministère de l'Éducation Nationale

Objet : votre courrier relatif à l'ouverture des écoles aux 'GAFAM'

Monsieur,

Selon le courrier diffusé aux Délégués Académiques au Numérique et relayé par *le Café Pédagogique* Mardi 16 Mai 2017, vous êtes donc prêt à transférer l'intégralité de nos données (élèves, enseignants, parents, familles) à Facebook, Google, Amazon et autres grandes plateformes américaines. Nous pensions pourtant que vous en étiez le gardien attentif et éclairé.

En tant que chefs d'entreprises d'une filière en plein développement, celle du numérique éducatif, et en tant que citoyens, nous nous en indignons.

Sous prétexte qu'elles disposent de « Conditions Générales d'Utilisation propres au monde de l'éducation », et sous couvert d'une déclaration CNIL, vous êtes donc prêts à transférer l'ensemble des annuaires académiques aux fameux 'GAFAM'. Connaissez-vous bien le modèle économique de ces entreprises ? Savez-vous sur quoi la gratuité apparente de certains de ces services repose ?

« Si c'est gratuit, c'est vous le produit. »

L'Espace Numérique de Travail est un dispositif central dans l'école qui constitue un "environnement de confiance, protecteur des données des élèves" selon la circulaire de rentrée 2017 du Ministère. Après des efforts importants de tout l'écosystème éducatif, des centaines de milliers d'élèves et d'enseignants sont connectés chaque jour. Selon le dispositif de mesure d'audience des ENT :

- En 2016, le nombre de visites continue à progresser très fortement (+38%), atteignant 257 millions ; les ENT se placent ainsi dans les tous premiers rangs des sites les plus visités de France.
- Plus de la moitié des usages constatés concernent le travail collaboratif, la gestion de compétences, les ressources en lignes, l'orientation, les parcours pédagogiques ; 13 visites par visiteur unique en moyenne par mois.
- Les visites via des OS mobiles continuent de progresser fortement et représentent dorénavant plus d'1/3 de la fréquentation et devraient devenir majoritaires dans les usages dès cette année.

Selon l'article du *Café Pédagogique*, vous indiquez "qu'en classe ou en situation de mobilité, avec des tablettes les outils des ENT ne sont pas très adaptés"; le chiffre ci-dessus démontre, s'il en était besoin, que nos solutions se sont depuis longtemps converties à ces nouveaux outils d'accès à la connaissance. Les signataires de ce courrier se feront d'ailleurs un plaisir de vous en faire la démonstration.

Depuis plus de 10 ans, nous avons développé une expertise aux côtés du Ministère, de la Caisse des Dépôts, des collectivités et des utilisateurs eux-mêmes. Ces années d'investissements conjoints ont montré des résultats toujours plus convaincants, dans un cadre réglementaire toujours plus rigoureux (et toujours plus contraignant), le SDET puis le CARMO.

Quel est le cadre réglementaire imposé à Amazon, Google ou à Facebook ? Les "CGU Education" de chacun de ces éditeurs remplacent-elles dorénavant votre propre cadrage ? Vous dispensez ces entreprises américaines des contraintes (justifiées) que vous nous avez imposées depuis toutes ces années. C'est le monde à l'envers !

Partout où nos déplacements professionnels nous conduisent (en Europe, au Brésil, au Mexique, en Amérique du Nord, en Afrique), ce modèle français interpelle et intéresse. Tous nous envient cette capacité à adresser des problématiques territoriales, à généraliser des solutions à l'échelle de centaines de milliers d'élèves, le tout avec une autonomie pédagogique, éditoriale et économique. Du moins, tous ceux qui ont compris que les bases centralisées commerciales ne pouvaient être la solution aux nouveaux enjeux de l'éducation, ceux de la collaboration, de l'éducation aux médias et à l'identité numérique, de la prévention des risques inhérents aux usages des réseaux sociaux commerciaux...

Pourquoi mettre ce modèle français en danger ?

Est-ce là le mandat que vous aurait déjà confié la nouvelle équipe ? Ou une prise de position plus personnelle ? Ou encore le fruit d'une concertation avec vos propres équipes (qui nous interpellent pourtant !), la Caisse des Dépôts ou les Collectivités ? Certainement pas avec les entreprises françaises du secteur dans tous les cas. Bien qu'elles suivent rigoureusement, elles, les recommandations du Ministère, répondent systématiquement présent aux sollicitations permettant de faire progresser la filière, embauchent et paient leurs impôts en France.

S'il vous plaît, expliquez-nous !

Arnaud Albou
Cofondateur et CEO
Open Digital Education

Alain Ecuillon
Directeur Général
itslearning

Hervé Borredon
Président
ITOP